

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 avril à 9h30, le Conseil d'Administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué le 31 mars, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry GANGATE.

Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

Personnalités qualifiées :

- M. Thierry GANGATE, avocat, Président de l'ESA Réunion
- M. Karl KUGEL, artiste
- Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC

Représentant l'Etat :

- Mme Marie-Jo LO-THONG, Directrice des Affaires Culturelles de La Réunion

Représentant la Région

- M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional, Vice-Président de l'ESA Réunion

Représentant la Commune du Port :

- Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU
- M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

Représentant le Département

- Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Représentants du personnel :

- M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- Mme Esther HOAREAU, Représentante suppléante du personnel enseignant
- M. Philippe LEBON, Représentant titulaire du personnel administratif et technique

Représentant les étudiants :

- Mme Miriame HASSANI, Représentante suppléante des étudiants du 1^{er} cycle

Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

Représentant l'Etat :

- Mme Sylvie CENDRE, Sous-Préfète de Saint-Paul (procuration à M. Jean-Paul BELHADI)

Représentant la Région :

- Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale (procuration à M. Jean-Pierre CHABRIAT)

Représentant les étudiants :

- Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUM, représentante titulaire des étudiants du 2nd cycle ;

Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- M. Julien CADORET, ESA Réunion, Directeur
- M. Aurélien LEEUWS, Inspecteur divisionnaire Adjoint – SGC du Port
- Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- Mme Isabelle PONAMALE, ESA Réunion, Secrétaire générale
- Mme Sophie EUPHROSINE, ESA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).

I) Sujets d'actualité

Information relative à la procédure d'accréditation

M. Julien CADORET rappelle que, juste après la précédente séance du CA le 10 février, une audience était programmée avec le CNESERAC (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Artistiques et Culturels) pour évoquer la clause de revoyure d'accréditation Master et Licence de l'école. Ils ont soutenu le développement des projets mis en place devant le Conseil dans le temps imparti, soit environ 15 minutes. Il devait y avoir une réponse en février mais le CNESERAC a reporté les questions des écoles d'art à mi-avril. L'école devrait repasser en Conseil avec le CNESERAC le 11 ou 12 avril. Il n'ose pas trop s'avancer mais vis-à-vis des différents éléments soutenus et évoqués avec le CNESERAC, l'école devrait être dans une bonne dynamique. Si tel est le cas, le Ministère pourrait signer l'accréditation jusqu'en 2026, charge à l'école par la suite d'entamer le processus d'autoévaluation de la vague E de l'HCERES.

Compte-rendu de la mission aux Comores

M. le Président informe qu'une délégation composée de M. Cédric Mong-Hy, M. Mounir Allaoui, enseignants, du Directeur et de lui-même s'est rendue aux Comores, pour signer une convention avec l'université des Comores. Ils ont eu un très bel accueil des partenaires comoriens et cela a été une belle découverte également. L'Université n'a certes pas beaucoup de moyens, mais il y a une belle énergie et une grande volonté de coopération. Ils ont également rencontré à cet effet le responsable de l'enseignement supérieur à l'ambassade afin de permettre les échanges entre les étudiants comoriens et réunionnais. La crainte des autorités reste la possible fuite de leurs étudiants, d'autant qu'il y a une volonté très forte de partir à l'étranger aux Comores pour une jeunesse qui a une vraie volonté de travail mais avec des salaires minimums qui avoisinent les 90€ mensuel. La convention a été signée. Le programme préparé par le Directeur a été comme à son habitude très intense mais ils ont quand même eu l'occasion de faire des visites culturelles pour mieux appréhender les spécificités du territoire notamment dans l'ancienne médina de Moroni.

M. le Directeur précise qu'ils restent sur les mêmes dynamiques que sur les projets précédents comme le Mozambique. Ils se déplacent toujours avec un ou plusieurs enseignants pour mettre en place les liens avec les structures. Ces enseignants seront les référents de ces projets de coopération au sein de l'école et des instances. C'est très important car dans ce cadre, l'enseignant en culture générale va pouvoir mobiliser des compétences et les échanges vis-à-vis de l'université. Le second qui est coordinateur de la recherche est quant à lui d'origine comorienne, et pourra répondre aux réflexions engagées avec l'enseignement supérieur sur l'action de la diaspora sur place et à l'étranger. Ils ont également rencontré le centre national de la recherche et déjà des échanges sur différents projets ou colloques se mettent en place. Enfin, ils ont rencontré l'Alliance Française avec un possible projet de résidence pour un ancien élève, mais cela est plus compliqué à mettre en place. L'ambassade a effectivement peu de moyens mais a évoqué le financement possible du déplacement d'un étudiant de l'école aux Comores pour un séjour à l'Université. Ce sont des projets qui alimentent le développement et la structuration de la coopération internationale de l'école sur la zone Océan Indien. Pour rappel, le financement de ce déplacement est opéré exclusivement par une enveloppe qui a été allouée à l'école par la DAC.

M. le Président trouve dommage que les acteurs français sur place sont moins investis que les acteurs comoriens. Ce qui est important pour nos étudiants c'est de comprendre qu'il y a une grande sécurité aux Comores contrairement à Mayotte qui vit actuellement une situation très troublée.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande si l'école est intégrée dans les programmes INTERREG.

M. Julien CADORET indique que ce n'est pas encore fait mais le process est en cours.

M. Jean-Pierre CHABRIAT les invite à rencontrer les élus, soit avec lui et Mme PROFIL.

M. le Président indique qu'ils ont rencontré Mme LAGARDERE qui est à l'antenne locale de la Région et qui connaît bien le territoire comorien. Il prend note des conseils de M. le Vice-Président de rencontrer les élus qui permettront d'impulser les projets.

Décision du Tribunal Administratif

M. Julien CADORET indique qu'il s'agissait d'un enseignant qui était parti en retraite et qui contestait ce départ demandant une réintégration de son poste au tribunal administratif. Le Tribunal a rejeté cette requête de l'enseignant considérant que l'établissement avait demandé le départ en retraite dans les conditions requises. L'enseignant peut encore faire appel jusqu'au 15 avril.

M. le Président souligne qu'il s'agit d'une procédure purement technique.

II) Procès-verbal du précédent conseil d'administration du 10 février 2023

Le PV du CA du 10 février 2023 est adopté à l'unanimité.

III) Rapports

Rapport n°1 : Finances – Affectation du résultat 2022

Mme Isabelle PONAMALÉ informe que le document qui avait été transmis en même temps que la convocation a dû être modifié car il comportait des erreurs. La section de fonctionnement présente un excédent de 124 437,05€ pour l'année 2022. Pour ce qui concerne la section d'investissement, le plan comptable M9 utilisé par l'école entre 2014 et 2022 ne permettait pas de reprendre les résultats de l'exercice de l'année précédente. C'est pour cela qu'un travail de reprise des tous les comptes financiers depuis 2011 jusqu'en 2022 a été nécessaire. Le tableau qui a été transmis a été modifié depuis car il a été constaté pour 2022 qu'il y a des recettes qui n'avaient été pris en compte. De fait l'école n'est pas en déficit sur la section d'investissement, mais a un excédent de 47 712,37€ pour l'année 2022.

Arrivée de Mme Marie-Jo LO-THONG de la DAC La Réunion.

M. Aurélien LEEUWS précise que pour l'année 2022, pour la section d'investissement, l'école était en déficit de 99 847,42€, mais pour clôturer les résultats, il faut prendre en compte également les résultats de l'exercice précédent soit 2021 sur lequel l'école était en excédent de 147 559,79€, ce qui ramène à un excédent de 47 712,37€.

Mme Isabelle PONAMALÉ explique que sur le plan comptable M9, il n'est pas prévu de reporter les résultats d'investissement de l'année précédente. Elle indique que lorsque le compte financier a été préparé en début d'année, ils étaient un peu étonnés de ce déficit. Après échanges avec M. ABDALLAH et M. LE PODER, ils se sont rendus compte qu'il s'agissait d'un problème de décalage dans le temps, d'où la nécessité de vérifier tous les comptes financiers depuis 2011 à 2022 pour constater qu'au finale, l'école n'était pas en déficit mais en excédent. Il est proposé que l'excédent de 124 437,05€ soit inscrit à la ligne 002 en section de fonctionnement en sachant que cette ligne était déjà excédentaire à 47 712, 37€, ce qui porte cette ligne à 230 340, 42€.

M. le Directeur souhaite nuancer cette écriture comptable qui affiche un compte financier pour l'établissement en excédent mais que dans la réalité des faits, l'école ne l'est pas vraiment. Si on regarde le débat d'orientation budgétaire, les nécessités de l'établissement et la réception des différentes subventions, l'établissement tient son fonctionnement mais n'est pas excédentaire. Il précise également que ce passage de la M9 à la M57 est assez compliqué et il remercie les services de la SGC avec M. LE PODER, M. LEEUWS et leurs collègues qui accompagnent l'école tous les jours pour solutionner les problèmes, d'autant que l'école a un vrai souci avec le prestataire de service INETUM qui n'assure pas vraiment le travail et avec qui d'ailleurs il a demandé un rendez-vous pour le signifier.

M. le Président invite à le signifier également par écrit.

M. Jean-Pierre CHABRIAT invite également à demander au prestataire un calendrier raisonnable de réalisation avec une date limite.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat.

Rapport n°1 : Affectation du résultat 2022

Membres présents : 11

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°2 : Finances – Budget rectificatif 2023

Mme Isabelle PONAMALÉ informe que ce rapport étant lié au précédent, le document qui avait été transmis n'est plus valable. Elle explique que l'école présente un budget supplémentaire pour constater qu'une subvention de fonctionnement avait été demandée à la DAC de La Réunion à hauteur de 242 000€ et la DAC a versé 192 000€. On constate qu'il y a 50 000€ en moins au compte 74818. Il convient également de reporter les restes à réaliser en section d'investissement et en section de fonctionnement. En section de fonctionnement, il y a des recettes supplémentaires qui ont été apportées par la DAC en fin 2022 et dont une partie est reportée en 2023. Il y a 22 819,97€ sur le compte 74818 et 11 870€ qui sont sur le compte 75888. En section d'investissement, les restes à réaliser sont également reportés. Il y a 20 000€ de la Région au compte 1312 et 3000€ au compte 13141 qui correspond au solde de subvention de la Mairie du Port.

M. Julien CADORET indique qu'il a dû faire un peu de « forcing » la veille encore pour que le prestataire permette l'édition d'un document pour le CA de ce jour.

À la demande du Président, Mme Isabelle PONAMALÉ précise que le logiciel de comptabilité a été acheté à 28000€ et qu'à partir de 2024 il y aura une maintenance à hauteur de 5000€ l'année.

M. le Président profite pour indiquer à Mme LO-THONG qu'un peu plus tôt dans la séance avant son arrivée, M. CADORET remerciait également la DAC pour le financement du voyage aux Comores.

Mme Marie-Jo LO-THONG regrette de ne pas avoir pu pour le moment encore mettre en place un socle pour le budget de l'école en raison de procédures administratives internes. Les écoles d'art sont subventionnées en fonction du nombre d'élèves, elle a d'ailleurs noté la question qui a été remontée concernant la répartition d'une dotation supplémentaire pour certaines écoles qui ont assumé un surcoût en 2022-2023. La réponse qui a été apportée est que le Ministère a établi un ratio entre élève et coût moyen et il semblerait que l'école de La Réunion soit bien au-dessus de la moyenne qu'ils appliquent. Il faudrait faire une étude au local pour bien trouver le différentiel de surcoût par rapport à une école d'art sur le plan national, il faudrait argumenter pour pouvoir prétendre à une augmentation de la part de la DGCA. Elle rappelle que sur le soutien aux projets qui vont être présentés, cela reste du ressort de la DAC.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande si parmi les argumentaires à prendre en compte éventuellement, il n'y aurait pas le pourcentage d'élèves boursiers au sein de l'école.

Mme Marie-Jo LO-THONG indique qu'il faudrait le prendre en considération.

Mme Esther HOAREAU rappelle que les effectifs de l'école ont été réduits aussi à cause du budget.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise qu'il faut savoir qu'au niveau local, pour les charges du personnel, les établissements sont soumis à la surrémunération pour les fonctionnaires, soit un surcoût de 53% pour le personnel fonctionnaire au sein de l'école, et l'augmentation des dotations de certaines écoles d'art en métropole était justifiée notamment en raison de l'augmentation du point d'indice en juillet 2022. Elle précise que l'école a environ 60% d'étudiants boursiers et l'ESAR est une des rares écoles territoriales d'art à exonérer complètement de frais d'inscription les étudiants boursiers. Dans les débats qui sont remontés au Ministère, il était demandé que ce soit le Ministère qui prennent en charge cette exonération.

Le Directeur rajoute que les frais d'inscription de 375€ font partie des frais les plus bas des écoles d'art françaises, mais pour des questions sociales et de capacités à accueillir les étudiants, ce sont deux éléments qui justifient cette dynamique.

Mme La Directrice des Affaires Culturelles fait part du retour que le Ministère lui a fait concernant les aides aux écoles et indique qu'elle pourra noter dans ses premiers éléments de réponses que les informations sont erronées sur les subventions de la DAC Réunion.

Le Directeur informe qu'actuellement l'école a un effectif de 100 étudiants, avec l'objectif de passer à 130 étudiants d'ici 2026.

Mme Isabelle PONAMALÉ, en complément de ce que disait Mme Esther HOAREAU, indique qu'il y a eu effectivement une baisse très importante des subventions sur la période 2018/2019, et la période de référence qui a été portée au Ministère était un comparatif entre 2019 et 2022, or 2019 était déjà marquée par une diminution, ce qui fait que les données ne sont pas pertinentes par rapport à la période de référence.

Le Directeur précise au CA qu'ils ont échangé entre directeurs d'écoles d'art et il en ressort que des établissements qui n'avaient pas forcément de difficultés financières ont perçu une aide sur cette enveloppe de 2 millions, le réseau des directrices et directeurs se posaient donc la question de la répartition car ils n'étaient pas sûrs que c'était au prorata du nombre d'étudiants.

Mme Béatrice SIGISMEAU remercie Mme LO-THONG pour son soutien à l'école.

M. Julien CADORET prépare une note avec les éléments de comparaison et de justification permettant d'appuyer la nécessité de mieux accompagner l'ESA Réunion vis à vis d'autres établissements du territoire qu'il transmettra à Mme la Directrice des Affaires Culturelles dans le courant de la semaine qui suit.

Des échanges ont lieu entre les différents partenaires sur l'importance de faire entrer différemment le Département au sein de l'école. Mme Béatrice SIGISMEAU indique qu'il y a des réflexions en cours et qu'elle reviendra vers M. le Président de l'ESAR pour lui en parler.

M. Jean-Pierre CHABRIAT rappelle que c'est une école d'art de La Réunion et que rien n'empêche de demander une petite aide symbolique aux EPCI.

Le président indique qu'à cet effet il serait intéressant de faire une cartographie de la provenance des étudiants.

Le Directeur précise que c'est une information qui existe déjà dans le rapport d'activités, et notamment la zone blanche dans l'est de l'île qui pourrait être une perspective de développement.

M. Jean-Pierre CHABRIAT propose qu'une réunion soit organisée à la Région réunissant les 5 EPCI autour d'une table avec les financeurs de l'ESAR.

M. Julien CADORET, pour répondre à la question de Mme LO-THONG sur le mécénat, informe qu'il a rendez-vous dans l'après-midi avec la société Sorelait Danone pour le mécénat, pour l'accompagnement sous forme de bourse d'étude.

M. Jean-Pierre CHABRIAT note qu'il y a également Total Énergie qu'il a par ailleurs rencontré.

Rapport n°2 : Budget rectificatif 2023

Membres présents : 11

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°3 : Affaires générales – Dématérialisation de la transmission des actes administratifs et budgétaires

M. Julien CADORET informe que c'est une obligation légale de pouvoir travailler sur la télétransmission des actes administratifs comme par exemple les délibérations du CA qu'il faut transmettre en Sous-Préfecture pour le contrôle de légalité. Il est demandé maintenant de transmettre ces documents de manière numérique pour validation numérique par le contrôle de légalité. Pour se faire, l'école doit passer par un prestataire. Il est demandé au CA de donner la possibilité au Directeur de démarcher les prestataires de service afin de répondre à cette obligation légale.

M. Aurélien LEEUWS précise que toutes les établissements publics sont soumis à cette obligation pour les actes budgétaires.

Mme Isabelle PONAMALÉ précise qu'il s'agit aussi d'autoriser le Président à signer une convention avec le Préfet pour cette dématérialisation. Un modèle de convention a été transmis en annexe.

Rapport n°3 : Dématérialisation de la transmission des actes administratifs et budgétaires

Membres présents : 11

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°4 : Affaires générales – Désherbage et gestion des dons au Centre de documentation

M. Julien CADORET présente le rapport. Il est proposé au CA de voter les tarifs pour le désherbage de la bibliothèque. Il ne s'agit pas de se séparer de documents très précieux qui servent encore aujourd'hui aux étudiants, mais plutôt d'évacuer des documents qui étaient obsolètes, comme par exemple un catalogue de Matisse ou Picasso en noir et blanc alors que l'école en possède un en couleur ou des anciens magazines plus du tout consultés, etc. Ce désherbage est réalisé dans l'optique de transférer les fonds à la médiathèque Benoite Boulard, élément partagé avec l'école d'architecture également qui est d'accord sur le principe et ce dans la stratégie d'un campus d'enseignement supérieur artistique avec l'école supérieure d'architecture, l'ILOI, l'école et la médiathèque Benoite Boulard en son centre qui deviendrait un espace de recherche et de documentation. Il ne s'agit pas non plus de donner le fond à la Médiathèque puisqu'il est déjà référencé mais de conserver le fond en l'état, en identifiant bien qu'il s'agit du fond de l'école d'art. Il s'agit aussi pour l'école de garder son enveloppe des acquisitions pour choisir les documents que l'école souhaite acquérir. La première étape pour réaliser ce transfert est le désherbage qui est d'ailleurs normalement un principe régulier. Il est proposé au CA d'acter les tarifs qui vont de 1€ à 10€ et qui seront listés par la responsable de la bibliothèque selon la qualité de l'ouvrage, le type de document et lors d'un conseil d'administration ultérieur, l'école fera passer la liste des ouvrages pour validation.

M. Karl KUGEL indique que la Médiathèque est un bel outil et qu'il est intéressant pour les étudiants de faire ce pont avec cet espace de travail.

Mme Marie-Jo LO-THONG indique qu'elle est très heureuse que ce projet puisse se réaliser car c'est un beau partenariat d'avoir cette expertise et de faire un lien avec les écoles et mutualiser les dépenses sur ce département. L'école gagnera également en terme de lectorat d'autant qu'il y a un partenariat lecture avec la Ville du Port qui permet d'avoir des interventions d'artistes pour animer, créer des liens et donner envie.

Mme Annick LE TOULLEC précise que la Ville est très satisfaite de la réouverture de la médiathèque et de ce lien de sites de proximité.

M. le Directeur informe que les services de la Ville ont déjà pris attache avec l'école pour réfléchir sur la mise en place d'atelier autour du livre et de l'édition avec des étudiants de l'école qui interviendraient à la médiathèque.

Mme Manuelle PELLISSIER rajoute que les étudiants vont intervenir à plusieurs niveaux. Il y a un espace de travail et d'étude au dernier niveau. Il y a une réflexion qui est lancée avec le Directeur sur les partenariats possibles avec l'association d'étudiants notamment, peut-être en passant également par des rémunérations pour des animations, etc.

M le Directeur précise que ce projet est passé en Conseil pédagogique avec les enseignants et qu'il a été validé car c'est un projet qui doit être partagé.

Mme Béatrice BINOCHÉ indique qu'elle a réalisé que le FRAC n'avait pas encore donné au Centre de documentation les éditions hormis une fois avec *Her Story*, où l'école avait bénéficié d'un fond d'une centaine d'ouvrages sur le féminisme et le mouvement queer. Elle s'engage à adresser à l'école la totalité des éditions du FRAC qui sont d'autant plus liées à la collection des artistes réunionnais.

M. le Président la remercie.

M. le Directeur note qu'il n'avait effectivement pas eu l'occasion de vérifier, mais que c'est une très bonne chose d'autant qu'il va y avoir des éditions communes à venir bientôt, notamment sur le séminaire autour de William Zitte qui s'est tenu à Stella Matutina et qui a reçu un vif engouement auprès des étudiants, Les actes de ce colloque seront édités par le laboratoire de recherche de l'ESA.

Rapport n°4 : Désherbage et gestion des dons au Centre de documentation

Membres présents : 11

Procurations : 1

Suffrages exprimés : 12

Vote : Pour : 12

Rapport n°5 : Recherche – Participation au projet ICCARIO

M. le Président explique qu'en fin d'année 2022 l'Université de La Réunion avait un peu pressé l'école à signer une lettre d'engagement pour un projet de recherche qui nommé ICCARIO sans donner tous les éléments, notamment financiers, relatifs à ce projet. Alerté par le Président et le Vice-Président de l'ESAR, il a suspendu l'engagement en attendant plus de transparence. Le Président invite le Directeur a présenté le projet.

M. Julien CADORET précise qu'il s'agit d'un projet lié à l'appel à Projets d'excellence France 2030 qu'a déposé l'Université de La Réunion pour avoir des fonds autour des questions d'environnement et de développement durable. L'école comme d'autres établissements ont été sollicités pour devenir partenaire du projet. Lorsqu'il avait été contacté la première fois, il avait mentionné que l'école pourrait être intéressé car cela permettrait de mettre en place un lien avec l'Université, d'autant que l'HCERES demande des liens forts avec les autres établissements d'enseignements supérieurs, mais il avait indiqué que l'école ne pouvait pas participer financièrement et que la seule valorisation possible aurait été une valorisation de la Recherche de l'école. Par la suite, ils ont été sollicités de nouveau ainsi que Pierre ROSIER, Directeur de l'ENSAM, également sur cette même ligne d'intention. L'école et aucun autre partenaire n'ayant reçu d'éléments financiers, le Président a demandé au Directeur d'envoyer un courrier à la Présidence de l'Université demandant la suspension de l'engagement dans l'attente d'éléments financiers prouvant qu'il n'y a aucun impact pour l'école. Les différents éléments sont en annexe du rapport dont le tableau montre que l'école ne figure ni comme demandeur ni comme contributeur financier. Ce qui est demandé ce jour au CA est de se prononcer sur le possible partenariat avec l'Université ou le retrait de ce partenariat actuellement suspendu car il apparaît moins important qu'au demeurant.

Le président explique qu'ils avaient été pressés en décembre car l'Université était tenu par des délais de réponse, mais il lui semblait normal de présenter ce projet à la décision du CA.

Le Directeur précise qu'à sa prise de poste il s'était inquiété de ces relations très faibles avec l'Université de La Réunion d'autant que l'école était en clause de revoyure avec l'HCERES, et il lui semblait important de signifier ces partenariats. À ce jour, avec le laboratoire de recherche qui est mieux structuré et qui commence à décliner une programmation soutenue avec différents laboratoires de l'Université dont le laboratoire DIRE, il est plus rassuré sur les partenariats que l'école entretient avec sa consœur. Là où il pourrait y avoir encore un intérêt particulier sur ce projet, c'est qu'il s'agit d'un partenariat plus structurel sur l'ensemble de l'Université avec une communauté d'enseignement supérieur, ce qui peut être très porteur pour l'HCERES.

M. Jean-Pierre CHABRIAT informe que la collectivité régionale a été sollicitée pour être partenaire de ce projet ICCARIO. Il a énormément travaillé sur ce projet en décembre et janvier et il s'est rendu compte que c'est un projet qui a été rédigé très vite. La Région a fait une lettre de soutien mais sans être partenaire, le CIRAD n'est pas partenaire du projet, l'IRD n'en fait pas non plus parti. Il a une démarche extrêmement prudente en tant que conseiller à la recherche et l'enseignement supérieur. Il ne pouvait pas engager la Région sur ce partenariat car au moment de la signature, il n'y avait aucun élément financier. C'est pour cette raison qu'il avait alerté le Président car le projet aurait été très intéressant dans l'absolu mais la démarche n'était pas aboutie. La version du projet qu'ils avaient reçue n'avait pas été présentée aux instances de l'Université. Il aurait aimé qu'il y ait plus de discussions sur le contenu de ce projet, notamment sur les questions de pluridisciplinarité. Il ne souhaitait pas que l'école s'engage dans un processus d'établissement expérimental car il y aurait fusion à ce moment-là et la Région n'en veut pas à ce jour.

M. Karl KUGEL demande qui est à l'origine de ce projet ICCARIO.

M. Jean-Pierre CHABRIAT indique que c'est le Président de l'Université.

Mme Marie-Jo LO-THONG note que l'on peut peut-être voir le projet de partenariat sans la fusion. Elle demande s'il peut y avoir une lettre de soutien sans engagement vers une fusion. Elle indique que la DAC n'a pas fait de lettre de soutien mais elle aurait pu aussi la faire sur le principe. C'est bien d'être mis en garde effectivement mais elle entend aussi le fait que sur plan national, ils vont regarder le partenariat avec l'Université, il ne faut pas que cela vienne en négatif pour l'école, d'autant qu'ils vont surtout regarder l'intérêt des étudiants à ce projet.

M. Jean-Pierre CHABRIAT note que pour lui ce n'est pas un projet de recherche qui intéresserait les étudiants. Il ne dit pas qu'il ne faut pas le signer mais il met en garde sur la direction que cela pourrait prendre. Il pense que ce serait plus intéressant pour l'école de faire un partenariat cadre global précisant les champs en matière pédagogique et de recherche, les méthodes de collaboration de chacun dans un premier temps.

M. Julien CADORET indique qu'il n'a jamais été question non plus dans le projet d'établissement d'un projet de fusion et au contraire, la question de l'autonomie de l'école semble primordiale et c'est aussi quelque chose qui est défendue dans les écoles d'art vis-à-vis des Universités.

Mme Annick LE TOULLEC remercie M. CHABRIAT de les alerter pour éviter de partir tête baissée dans un projet.

M. Jean-Pierre CHABRIAT note qu'il voit un CA qui fonctionne sereinement, l'école est dans une période de consolidation et de développement, alors il invite à ce que ce soit fait tranquillement avant d'aller plus loin.

M. Julien CADORET estime que la convention cadre paraît être une bonne solution.

M. le Président résume en indiquant que l'engagement avait été pris en fin d'année un peu sous l'empressement des délais mais fort heureusement le Directeur avait cadré par une condition d'attente des chiffres. Depuis, il existe des partenariats sous d'autres traits qui se mettent en place avec l'Université et qui permettent de se donner le temps de la réflexion. Il y a cette suspension qui a été mise en place et la question à ce jour est de savoir s'il faut poursuivre le projet avec les nouveaux éléments qui sont arrivés, ou s'il faut garder la suspension ou tout annuler.

M. le Directeur précise qu'il y a des colloques qui sont en train de se mettre en place, notamment avec le laboratoire DIRE, et avec le Japon.

Des échanges ont lieu sur des pistes de projets de recherche ou de partenariat avec l'Université. M. Julien CADORET indique à Mme Béatrice BINOCHÉ, qui faisait part du partenariat BU en direction de leurs artistes et médiateurs, que les étudiants de l'école y auront droit également.

M. Jean-Pierre CHABRIAT l'invite à demander également l'accès en version numérique car il y a une très belle base de données.

M. le Président, en attendant que M. CHABRIAT recherche des éléments, tient à souligner et remercier M. le Directeur et Mme la Secrétaire générale pour le travail de restructuration qui est fait au sein de l'école. C'est un travail qui permet aussi au CA d'être plus serein et qui permettra il l'espère, d'assurer à la jeunesse de La Réunion une formation solide et de qualité. Cette école a un rôle majeur, et il pense qu'à l'époque, M. Alain SERAPHINE a vraiment été un visionnaire lorsqu'il a créé ces trois pôles de la création sur la commune du Port.

M. Jean-Pierre CHABRIAT espère que l'école pourra se développer pour pouvoir émarger sur les fonds européens Recherche. Parmi les critères d'évaluation des dossiers, il y a le respect des domaines majeurs de La Réunion en matière de Recherche et ensuite les feuilles de route thématiques. Sur les feuilles de route, il y en a une qui intéresse l'école et il avait insisté pour la mettre en place, cela concerne « l'empowerment » des populations indiennes océaniques. Il pense qu'il est possible de tout mettre dans l'intitulé de cette feuille de route, notamment des questions artistiques. Il espère que l'école pourra se doter de la trésorerie nécessaire pour émarger sur ces fonds. Il rappelle que cela fera partie des questions à aborder entre financeurs sur la trésorerie. Il réitère la question déjà évoquée de réunir les différents établissements sur Le Port en GIP afin d'avancer sur cette question.

Mme Marie-Jo LO-THONG indique qu'il faudra en discuter très vite s'il faut l'inscrire dans la convention pluriannuelle et stabiliser l'école financièrement.

Concernant la décision à prendre sur le projet ICCARIO, M. Jean-Pierre CHABRIAT indique qu'il ne veut pas que le Directeur soit pris en porte-à-faux, peu importe la décision que le CA pourrait prendre.

M. Le Directeur indique que peu importe la décision qui sera prise pour le projet il l'interprètera plutôt comme une décision constructive d'autant qu'il y a d'autres moyens d'échange autour de la recherche qui ont été évoqués.

Après ses clarifications, il est procédé au vote.

Rapport n°5 : Recherche – Participation au projet ICCARIO

Membres présents : 11

Procurations : 1

Vote : Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 12

IV) Liste des décisions prises par la Direction

M. le Directeur explique qu'il y a par rapport à la période beaucoup d'insertion professionnelle, ce qui vient rééquilibrer les périodes précédentes. C'est très important pour l'école de manifester le soutien aux anciens élèves et de participer à leur insertion.

Contrat de cession de droits d'auteur avec Candice LEONARD pour la reproduction et représentation d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Le temps est un Je » des diplômés du DNSEP de l'ESA Réunion session 2022

Contrat de prestation de service avec Coralie ULDERIC pour assurer une mission curatoriale de l'exposition des diplômés 2022 et pour la prise en charge de la médiation auprès du public sur 1 jour.

Contrat de prestation de service avec Wendy THERMÉA pour assurer une mission curatoriale de l'exposition des diplômés 2022 et pour la prise en charge de la médiation auprès du public sur 1 jour.

Contrat de cession de droits d'auteur avec Wendy THERMÉA pour la reproduction et représentation d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Le temps est un Je » des diplômés du DNSEP de l'ESA Réunion session 2022

Contrat de prestation de service avec Amandine BENINTENDI pour assurer une mission curatoriale de l'exposition des diplômés 2022 et pour la prise en charge de la médiation auprès du public sur 2 jours.

Contrat de cession de droits d'auteur avec Amandine BENINTENDI pour la reproduction et représentation d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Le temps est un Je » des diplômés du DNSEP de l'ESA Réunion session 2022

Contrat de prestation de service avec Lamia IRHOUD pour assurer une mission curatoriale de l'exposition des diplômés 2022 et pour la prise en charge de la médiation auprès du public sur 2 jours.

Contrat de cession de droits d'auteur avec Lamia IRHOUD pour la reproduction et représentation d'œuvre dans le cadre de l'exposition « Le temps est un Je » des diplômés du DNSEP de l'ESA Réunion session 2022

Contrat de prêt de matériel à la Ville de Le Port dans le cadre de l'exposition « Gravir » de Karel PERRUSSOT pour une durée de 28 jours à partir du 1^{er} février 2023

Contrat de vacation avec Ophélie LAURET pour être modèle vivant pour un total de 20 heures du 13 février au 30 juin 2023

Contrat de prestation de service avec Stéphanie MAGOT pour être modèle vivant pour un total de 20 heures du 16 février au 30 juin 2023

Contrat de prestation de service avec « Terlamim » représentée par Florence Féliks pour mener un workshop intitulé « Dé pwa, 2 mézir » pour un total de 70h du 20 février au 03 mars 2023

Accord-cadre de coopération avec l'Université des Comores afin de favoriser des échanges et l'organisation de projets culturels ou pédagogiques pour une durée de 5 ans

Contrat de prestation de service avec Nadine DUTREUIL pour intervenir sur la découverte et le tressage du vacoa les 09 et 16 mars 2023 dans le cadre d'un ARC

Contrat de prestation de service avec Gwladys GAMBIE pour un workshop intitulé « Corps-paysage » pour un total de 70 heures du 20 février au 03 mars 2023

Contrat de prestation de service avec Alice AUCUIT pour un workshop intitulé « Organic Family Clay » pour un total de 70 heures du 20 février au 03 mars 2023

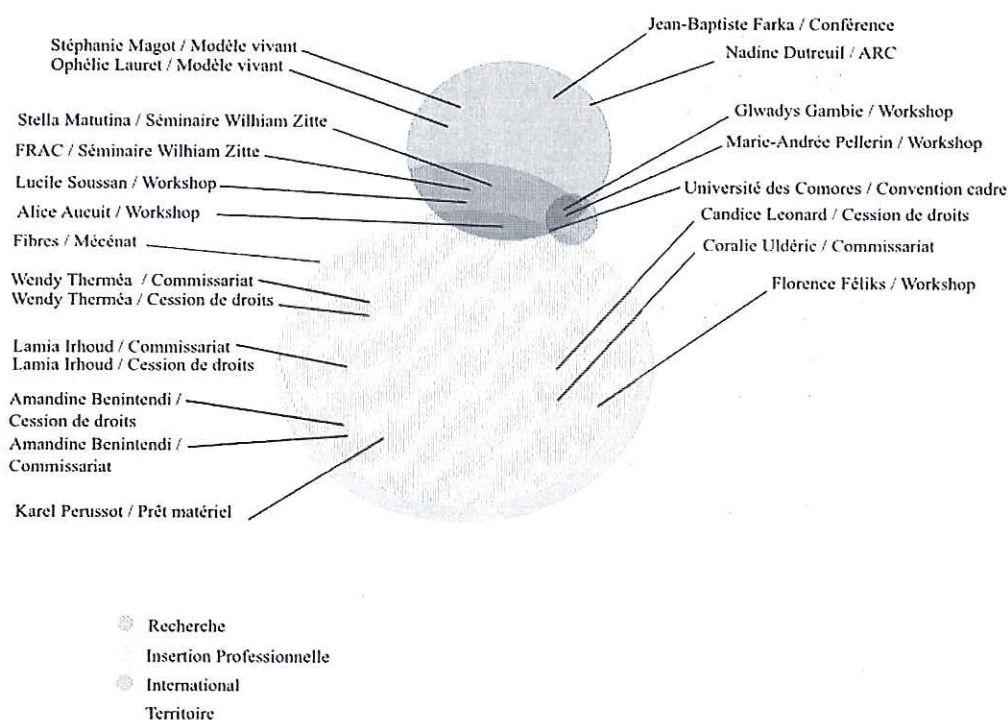
Contrat de prestation de service avec Lucile SOUSSAN pour un workshop intitulé « Palimpsestes visuels » pour un total de 70 heures du 20 février au 03 mars 2023

Contrat de prestation de service avec Marie-Andrée PELLERIN pour un workshop intitulé « Corps-paysage » pour un total de 70 heures du 20 février au 03 mars 2023

Convention de partenariat tripartite avec le Musée Stella Matutina et le FRAC Réunion pour l'organisation d'un séminaire de recherche autour de l'œuvre de l'artiste William ZITTE les 23 et 24 mars, séminaire qui vient clôturer l'exposition dédiée à l'artiste qui s'est tenue de septembre 2022 à mars 2023

Convention de mécénat avec Fibres pour le soutien de l'école dans des projets d'étudiants en volume/bois et des projets d'aménagement de l'établissement

Contrat de prestation de service avec Jean-Baptiste Farkas pour une conférence filmée intitulée « I did it my way » le 22 mars



V) Questions orales

A la demande du Président, le Directeur parle de ce qui se passe actuellement dans les écoles en ce moment. Il explique qu'il y a des contestations liées pour certaines aux différentes réformes qui sont tombées, telle que la retraite, etc. Mais il y a également des contestations qui concernent plus les difficultés financières de plusieurs écoles d'art qui ont des problématiques particulières liées à des diminutions de subvention, l'augmentation du point d'indice et le coût de l'énergie. Certaines écoles qui ont des grands sites se retrouvent avec de gros déficits et une des premières conséquences de ces difficultés sont les coupes budgétaires, et par incidences des coupes dans les moyens humains, ce qui posent des problèmes dans la soutenabilité des diplômés car il faut que ces moyens humains coïncident avec les attendus. Il y a une école, Valenciennes, dont le conseil d'administration a voté le fait de ne pas faire passer de concours d'entrée pour cette année, et ils n'ont pas voté le budget non plus. La plupart des écoles d'art qui sont rentrées dans ce processus ont fermé dans les 3 à 4 ans. C'est donc la situation

des écoles actuellement avec aujourd'hui des établissements occupés par les étudiants pour les différentes raisons qui ont été présentées.

M. le Directeur sur invitation du Président indique qu'il y avait un renouvellement d'un certain nombre de membres de bureau de l'ANDEA suite à certain nombre de départs avec 4 postes de directeurs vacants. Il avait évoqué au Président son souhait de candidater sur un poste de directeur pour pouvoir représenter l'outremer. L'outre-mer était présenté auparavant par le directeur du Campus Caribéen qui prend la direction de l'école d'art de Bordeaux. Cela lui semblait aussi nécessaire que l'école d'art de La Réunion soit aussi représenté. Les élections ont été reportées en raison des grèves et il tiendra le Conseil informé des résultats.

Le Directeur fait par la suite un point sur les journées Portes Ouvertes qui ont connu un franc succès. Il a entendu des élèves très heureux d'avoir accueilli et d'avoir pu partager leurs productions avec un public extérieur. Le fait d'y avoir associé la restitution des workshops a permis de donner une bonne dynamique à l'établissement. Il y aura des choses à réorganiser notamment sur les visites guidées mais il est envisagé de reprendre le même processus l'année prochaine.

Mme Miriame HASSANI indique que les étudiants de façon générale étaient satisfaits de ces journées.

Le Président souligne qu'il a vu le BDE très investi notamment dans la vente de gâteaux, gaufres, crêpes, etc.

Le Directeur précise que la conséquence sur Parcoursup, est qu'il y a 369 candidats qui ont sollicité une inscription. Il fera un point la prochaine fois sur les candidatures au concours d'entrée qui se tiendra prochainement.

M. Jean-Pierre CHABRIAT demande s'il y a des candidats mahorais dans les candidats Parcoursup. Il aimerait également savoir s'il y a des établissements français dans la zone Océan Indien qui postulent et comment des établissements étrangers pourraient postuler.

M. Julien CADORET indique qu'il ne peut pas répondre à toutes les questions, mais qu'il va regarder dans les statistiques si cela est visible. Pour les lycées français comme ceux de l'île Maurice, normalement il y a le dispositif Campus France auquel ils peuvent adhérer pour candidater aux concours d'entrée. À la question de M. CHABRIAT il répond que l'école n'a pas fait de publicité car tout est payant dans CampusFrance.

Pour information, M. Jean-Pierre CHABRIAT informe que pour les pays de la zone, sauf Afrique du Sud, la prise en charge peut rentrer dans le dispositif Interreg.

Dans l'actualité, Mme Béatrice BINOCHÉ informe que le FRAC est accueilli par l'Artothèque dans le cadre de la nuit des Musées et elle est ravie d'accueillir l'école qui aura un stand sur l'édition.

Mme Marie-Jo LO-THONG informe de la venue à la Réunion de Christopher Miles de la DGCA avant la fin Avril et il a demandé entre autres à voir l'école. Une rencontre sera organisée dès que le planning sera arrêté.

Le Président propose de caler le prochain CA pour le vendredi 23 juin 2023. Le Directeur informe que cette date permettrait de passer au vote les tarifs pour des cours publics qui pourraient être remis en place l'année prochaine et c'est une date qui permettrait également de proposer aux membres du CA d'être présents après à la cérémonie de remise des diplômes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tout le monde. Il lève la séance à 11h35.

Le Président,
Thierry GANGATE



La Secrétaire de séance,
Isabelle PONAMALÉ

Affiché le :

